



52, rue des Chênes
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Madame S. ALOISI-ROUX
Directrice du Parc Naturel Régional de la
Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse

COURRIER RECOMMANDE A.R.

St Rémy les Chevreuse le 12 mai 2021

Objet : Intervention de l'O.N.F. dans la forêt départementale de Beauplan – Commune de Saint Rémy les Chevreuse 30 ha– Espace Naturel sensible – parcelle cadastrale 3693

Madame la Directrice,

Depuis l'automne 2018 un plan de gestion a été entrepris par le Département, via l'O.N.F.

Celui-ci consistait à un maintien du boisement avec coupes sanitaires et sécuritaires ainsi qu'une ouverture sur les points de vue de la vallée, ainsi qu'un élargissement des chemins existants afin de laisser le passage des véhicules permettant l'exploitation. Actuellement la sous-traitance a été confiée à l'entreprise EXTRAF à Bièvres.

Dès décembre 2018, l'association Saint-Rémy Environnement adressait un courrier pour alerter sur les élargissements importants des chemins de randonnée et faisait part de ses doutes quant au respect des paysages existants, pensant que les missions premières de l'O.N.F. étaient liées à la sauvegarde de l'environnement, en prenant soin des territoires et en valorisant les paysages.

Nous comprenons fort bien que la préservation de la forêt et des écosystèmes sont indispensables, mais la gestion de ce bien commun doit se faire dans le respect des milieux naturels et aussi dans l'objectif de conserver le lien avec la population alentour qui, avec plaisir, pouvait trouver un environnement serein et tranquille pour s'y promener en famille ou pratiquer son sport dans un bois proche des habitations.

Or actuellement ce n'est plus du tout le cas.

Alors qu'il était question de traiter les arbres morts ou en état de dépérissement, de faciliter la pénétration de la lumière, (courrier de M. PORTIER du 09.01.2019 à l'association Saint Rémy Environnement) nous constatons de nombreuses coupes de bois d'arbres sains.

Plus grave encore alors que celles-ci ne doivent ne pas être programmées après le 1^{er} mars, date du début des nidifications, nous constatons que les coupes ont augmenté dans la lapse de temps où la 1^{ere} photo a été prise le 14 mars 2021, et celle du 11 mai.

Il est évident que l'inscription de cette forêt au programme d'état d'assiette des coupes départementales se fait au détriment des fonctions écologiques et paysagères, et également du public qui est scandalisé par la surexploitation d'un bois d'une si petite superficie.



Ouverture des chemins forestiers devenus impraticables

Coupe rase sur arbre sain.



Coupe rase sur arbre sain.



14.03.2021



11.05.2021

En conséquence, vu la situation déplorable de notre environnement et le besoin crucial de nos arbres, nous demandons un moratoire impliquant les coupes d'arbres et la protection de ceux-ci. Que ces projets soient désormais repensés en concertation avec la population afin de trouver des solutions pour que ces arbres continuent à nous faire bénéficier de leurs nombreux bienfaits en ces moments de pandémie et pour les générations futures.

Nous nous permettons de solliciter votre appui auprès du Département. La population saint-rémoise est très attachée à territoire rural et forestier de la Vallée de Chevreuse et souhaite fermement qu'il soit maintenu et respecté.

Dans l'attente de votre retour,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de nos salutations distinguées.

Martine MICHEL
Présidente
VIVRE LES HAUTS DE SAINT-REMY

Courrier adressé à :
Monsieur le Préfet des Yvelines
Monsieur le Président du conseil départemental
Monsieur le Président du P.N.R.
Monsieur le Maire de Saint Rémy les Chevreuse